

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 13 février 2020

Suite à une convocation du 7 février 2020 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marilly sur Seine se sont réunis le 13 février 2020 à 20 h 30 à la salle du Conseil sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents** : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Claude GENTY, Dominique NOLLEZ, Patrick MULLER, Pierre BABINOT, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN.

**Absents excusés** : Patrick LACOUR donne pouvoir à Pierre BABINOT, Samuel PATÉ donne pouvoir à Pascal DOYEN.

**Absente** : Hélène DESQUIENS

**Secrétaire** : Valérie MAYEUX

**Public** : Monsieur Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. CONVENTION CHEMIN EOLIENNES

Ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, Messieurs Pascal et Michel DOYEN ne prennent part ni au débat ni au vote.

Suite à la note de synthèse transmise aux Conseillers Municipaux, et dans le cadre de l'étude d'implantation d'éoliennes, un contrat doit être signé pour l'usage du chemin communal n°3.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité avec une abstention.

### 3. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

#### **4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Sézanne,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- de constater les identités et les valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		dépenses	recettes	Solde (+ou -)
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultats propres de l'exercice	343 097.27 €	344 070.16€	+ 972.89 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		22 382.26 €	+ 22 382.26 €
	Excédent ou déficit global			+ 23 355.15 €
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres de l'exercice	131 871.56 €	164 133.40€	32 262.14€
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		39 088.01 €	+ 39 088.01 €
	Solde d'exécution			+ 71 350.15€
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	Fonctionnement			
	Investissement	20 420.00 € €		- 20 420.00 €
<b>Résultats cumulés (y compris les RAR)</b>				+ 74 285.30 €

#### **5. AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir voté le compte administratif 2019 le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats suivants :

- ❖ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 23 355.15 €
- ❖ Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) du montant de 71 350.15 €

#### **6. AFFAIRES DIVERSES**

##### **• PROJET ARRETE CONTRE-ALLEES AVENUE DES TILLEULS**

Le Maire présente un projet d'arrêté concernant l'usage des contre-allées de l'avenue des Tilleuls et le stationnement. Après quelques modifications de son contenu, le Conseil Municipal, valide le projet.

- **RENFORCEMENT TROTTOIR ROUTE DE SARON**

Une partie du trottoir au droit de la propriété de Monsieur Norbert SIMONOT, route de Saron, doit être stabilisée. Le Maire a contacté l'association PISTE afin de réaliser les travaux. Celle-ci s'est, malheureusement, prononcée incompétente.

- **NOTE PASTILLES IODES**

Comme prévu, le Maire présente le projet de la note qui sera adressée à tous les habitants, concernant la distribution des pastilles d'iodes en cas de péril nucléaire. De nombreux administrés n'ont pas reçu l'avis officiel.

- **VILLAGES FLEURIS**

Le Conseil Municipal refuse de régler le montant de 90 € pour l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

- **TAILLE DES TILLEULS**

L'entreprise TTET procèdera à la taille des tilleuls d'ici la fin du mois de février.

- **VOLS**

Le Maire recommande la plus grande vigilance quant à la sécurité de nos biens. Au cours de la semaine dernière, 8 cambriolages ont été constatés dans le canton d'Anglure, dont 2 dans notre village.

- **BUDGET 2020**

Avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal le Maire propose de présenter le budget de l'exercice 2020 avant les élections municipales de mars.

## Tour de table

Valérie MAYEUX propose de faire établir, comme chaque année, des devis pour la fourniture des fleurs.  
Le Maire la remercie

Michel DOYEN s'inquiète de l'état du chemin des prés suite aux travaux de la vélovoie. Le Maire contactera les entreprises concernées.

Claude GENTY nous informe que la famille de Monsieur PETTA souhaite planter un arbuste, en son hommage, à proximité du terrain de boules. Le Conseil Municipal accepte

Jean-Claude LACAUGIRAUD: suite à la réunion du SDDEA du 22 janvier, il nous met en garde contre les conséquences de la suppression du barrage de Conflans sur Seine et, en particulier, de la baisse du niveau de la Seine.

Benoît BASSAC demande quand sera réparé l'élément du parapet du pont, endommagé par un accident. Le Maire précise que ce sont les employés communaux qui effectueront la réparation.

Public : Monsieur BARRAULT s'inquiète de la bonne ouverture de la porte du distributeur de pain après la pose de l'abri. Le Maire lui demande de bien vouloir attendre la fin des travaux.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

